



Coupe des Druides 2013
International Adult Figure Skating Competition
Le Havre



**International Adult Figure Skating Competition «Coupe des Druides »
for Men, Ladies, Pairs and Ice Dance
organized by the
«Club de Danse sur Glace du Havre»
Le Havre, france
12 & 13 / 01 / 2013
<http://www.cdgh-danse-sur-glace.com>
<http://www.patinage-adulte.com>**

Annonce

Coupe des Druides 2013

une Compétition Adulte de danse sur glace
et de patinage Artistique

ouverte aux Compétiteurs membres de Clubs
affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace
et à d'autres Membres de l'ISU

organisée par le CDGH
«Club de Danse sur Glace du Havre»
Le Havre, France
12 & 13 / 01 / 2013

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace
Commission Sportive Nationale de patinage Artistique



1. REGLEMENTATION GENERALE

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications sont disponibles en anglais sur www.csndg.org.

Le Coupe des Druides 2013 sera organisé selon le Règlement 2012-2013, les Règles ISU 2012, ainsi que toutes les Communications ISU et Communications pertinentes.

La participation à Coupe des Druides 2013] est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace ou à d'autres Membres de l'ISU. Les Compétiteurs doivent être Eligibles selon les Règles 2201 à 2204 (Règle ISU 102). Selon la Règle 3362, ils doivent :

- être âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} juillet précédant la Compétition,
- s'ils sont membre d'un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace, être titulaire d'une Licence Compétition ou Extension Compétition danse sur glace, et ne pas avoir participé, depuis le 1^{er} juillet précédant la Compétition, à une Compétition Nationale ou une Compétition du Tournoi de France,
- s'il sont membres d'un Club affilié à un autre Membre de l'ISU, ne pas avoir participé, depuis le 1^{er} juillet précédant la Compétition, à un Championnat ISU ou un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autres qu'un championnat national adultes) ou une compétition qualifiante pour un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autre qu'un championnat national adultes).

2. DONNEES TECHNIQUES

2.1 LIEU

Patinoire Municipale
Le Havre An indoor ice-rink with the ice-surface of 56 meters x 26 meters
105 rue Louis Blanc
76600 Le Havre

2.2 CONTENU DES EPREUVES¹

[Couples Danses Imposées (Règle 3367, paragraphe 1 et toute Communication pertinente) :

Elite Masters :

7 Valse Viennoise (2 séquences **au lieu de 3**) et # 17 Rhumba (4 séquences)

Masters :

7 Valse Viennoise (2 séquences **au lieu de 3**) et # 17 Rhumba (4 séquences)

Or (Gold ISU) :

7 Valse Viennoise (2 séquences **au lieu de 3**) et # 20 Silver Samba (2 séquences)

Vermeil :

9 Valse Starlight (2 séquences) et # 24 Blues (3 séquences)

Argent (Silver ISU):

3 Rocker Foxtrot (4 séquences) et # 5 Valse Américaine (2 séquences)

Bronze ISU :

1 Pas de Quatorze (3 Séquences **au lieu de 4**) et # 2 Foxtrot (2 Séquences **au lieu de 4**)

Pré-bronze :

d) Ten Fox (3 séquences) et # f) Tango Fiesta (3 séquences)

Préparatoire :

c) Danse Majeure (2 séquences) et # k) Rythmn'Blues (3 séquences)

Préliminaire :

b) Canasta Tango (4 séquences) et # h) Valse Hollandaise (3 séquences)

La musique officielle de l'ISU sera utilisée pour les Danses Imposées n° 1 à 25. La musique officielle de la CSNDG sera utilisée pour les danse n° a) à k).]

[Couples Short Dance :

3 catégories :

- Elite Masters Short Dance
- Masters Short Dance
- Adulte Short Dance

Selon les Règles ISU 2012, la Règle ISU 609 , toute Communication ISU pertinente avec une attention particulière pour les communications ISU 1721 et 1738 et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2012/2013.

La composition de la Short Dance pour les 3 (trois) catégories (Elite Masters, Masters et Adulte) pour la saison 2012/2013 est la suivante : Blues, ou Blues plus un des rythmes suivants : Swing, Hip Hop.

Eléments Requis en Couples Elite Masters, Masters et Adulte Short Dance :

Deux (2) Séries du Blues patinées l'une à la suite de l'autre ou séparément. Le Pas #1 de chaque Série doit être patiné sur un côté différent de la piste. Les éléments requis pour la danse imposée doivent être patinés sur le rythme du Blues, dans le style du Blues. Le tempo musical tout au long de l'exécution des éléments de la danse imposée doit être constant et en accord avec le tempo requis par la Danse Imposée Blues : 22 mesures de 4 temps par minute (88 battements par minute plus ou moins 2 battements par minute).

Le concept et la chorégraphie doivent donner l'impression d'une danse unifiée. Les éléments de la Danse Imposée peuvent être patinés à n'importe quel moment de la Short Dance et doivent être intégrés dans la composition de la danse de façon à ne pas donner l'impression d'avoir juste juxtaposé des rythmes sans sens réel.

Blues et Swing sont décrits dans le Livret des Rythmes Musicaux de Danse sur Glace de l'ISU 1995. (La description du Swing comprend plusieurs rythmes différents qui sont acceptés). Hip Hop est décrit dans l'additif du Livret des Rythmes Musicaux de Danse sur Glace ISU 1995 (Voir Site Internet ISU).

Elements Spécifiques :

- Le Pas #1 de chaque Série de la Danse Imposée doit être patiné d'un côté différent de la piste.
- La description, codification et schémas de la Danse Imposée sont inclus dans le Manuel de Danse sur Glace ISU 2003.
- La règle 608 paragraphe 1 s'applique avec la modification suivante apportée à la première phrase de l'alinéa d° : Timing : les éléments de la Danse Imposée doivent être patinés dans le stricte respect du tempo de la musique avec le départ du premier pas de chaque élément de la danse Imposée sur le premier temps de la phrase musicale de quatre mesures.
- Remarque : comme indiqué dans la Communication 1677, paragraphe 7.2, un élément de la Danse Imposée non débuté pas sur le temps exigé sera pénalisé par les juges par une déduction de 0.5 (par Element de Danse Imposée) au niveau de la notation des Components, Composition/Chorégraphie).

Eléments techniques requis :

- Un (1) Porté Court est requis. En outre un Porté de Transition (6 secondes maxi), mais pas plus, réalisé de manière optionnelle après le Porté de Danse requis, est autorisé.
- Une (1) Séquence de Pas Médiane Sans Se Toucher ou bien une (1) Séquence de Pas Circulaire Sans Se Toucher :
 - Remarques pour la Séquence de Pas Circulaire Sans Se Toucher :
 - En accord avec la Règle 603, Paragraphe 4, cet élément doit être exécuté soit dans le sens des aiguilles d'une montre soit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, en utilisant toute la largeur de la piste et sur l'axe médian de la piste.
 - L'exécution de cet élément dans le sens des aiguilles d'une montre ne doit pas être considéré comme un non respect de la Règle 609, paragraphe 1.d) au regard de la direction globale du schéma.
- Une (1) Série Séquentielle de Twizzles.
- La Pirouette de Danse n'est pas un élément requis. Cependant, un mouvement de rotation patiné ensemble sur un pied (ou sur deux pieds) par le couple dans n'importe quelle position autour d'un axe commun avec un nombre indéfini de tours est autorisé. Un couple peut choisir ce mouvement comme faisant partie intégrante de sa chorégraphie. Le Panel Technique ignorera ces mouvements et les juges ne considéreront pas ces mouvements comme étant l'un des arrêts autorisés.
- **Durée : 2 minutes et 50 secondes maximum**
- **Musique : La musique vocale est autorisée ; la musique pour l'ensemble de la Short Dance (y compris la musique de la partie Danse Imposée) est fournie par le couple.**

[Couples Danse Libre Elite Masters, Masters et Adulte Or :

Selon les Règles ISU Danse sur Glace 2012, la Règle ISU 610 et toutes Communications ISU pertinentes (et particulièrement la communication 1721 et 1738) et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2012/2013.

Eléments Requis en Couple Adultes Danse Libre Elite Masters, Masters et Adulte Or :

- Deux (2) différents types de Portés de Danse, mais pas plus : 1 Porté Court d'une durée maximum de 6 secondes et un (1) Porté Long d'une durée maximum de 12 secondes ; ou bien trois (3) différents types de Portés Courts ;
- Une (1) Pirouette de Danse, en positions optionnelles, mais pas plus. Une Pirouette Simple sans changement de pied avec au moins trois (3) tours pour chaque partenaire **OU** une (1) Pirouette Combinée avec changement de pied avec au moins trois (3) tours sur chaque pied est autorisée ;
- Une (1) Séquence de Pas en Diagonale en position, mais pas plus;
- Une (1) Série de Twizzles Synchronisés, mais pas plus, avec trois (3) Pas maximum entre chaque twizzle.

Musique : Musiques vocales autorisées.

Durée : 3 minutes et 10 secondes maximum .]

[Couples Danse Libre Argent :

Selon les Règles ISU Danse sur Glace 2012, la Règle ISU 610 et toutes Communications ISU pertinentes (particulièrement la communication 1721 et 1738) et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2012/2013 ;

Eléments Requis en Couples Adultes Danse Libre Argent :

- Un (1) Porté de danse d'une durée maximum de 6 secondes, mais pas plus ;
- Une (1) Séquence de Pas Circulaire (dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse des aiguilles d'une montre) en position mais pas plus ;
- une (1) Série de Twizzles Synchronisés, mais pas plus, avec un maximum de 3 pas entre chaque Twizzle;
- Une (1) Pirouette de Danse en positions optionnelles, mais pas plus : une Pirouette simple sans changement de pied avec au moins trois (3) tours pour chaque partenaire ou une Pirouette Combinée avec changement de pied avec au moins trois (3) tours sur chaque pied est autorisée ;

Musique : Musiques vocales autorisées.

Durée : 2 minutes et 40 secondes maximum.]

[Couples Danse Libre Bronze :

Selon les Règles ISU Danse sur Glace 2012, la Règle ISU 610 et toutes Communications ISU pertinentes (particulièrement la communication 1721 et 1738) et l'Annonce de la ISU Adult International Figure Skating Competition 2012/2013 ;

Eléments Requis en Couple Danse Libre Bronze :

- Un (1) Porté de Danse, mais pas plus, d'une durée maximum de 6 secondes ;
- Une (1) Séquence de Pas Circulaire en Position (dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse des aiguilles d'une montre) mais pas plus ;
- Une (1) Pirouette de Danse, en positions optionnelles, mais pas plus : une Pirouette Simple sans changement de pied avec au moins trois (3) tours pour chaque partenaire ou une Pirouette Combinée avec changement de pied avec au moins trois (3) tours sur chaque pied est autorisée ;

Musique : Musiques vocales autorisées ;

Durée : 2 minutes maximum.]

[Solos Danses Imposées (Règle 3367, paragraphe 2 et toute Communication de le CSNDG) :

Or (Gold ISU) :

7 Valse Viennoise (3 Séquences) et # 20 Silver Samba (2 Séquences)

Vermeil :

9 Valse Starlight (2 Séquences) et # 24 Blues (3 Séquences)

Argent (Silver ISU):

3 Rocker Foxtrot (3 Séquences) et # 5 Valse Américaine (2 Séquences)

Bronze (Bronze ISU) :

1 Pas de Quatorze (3 Séquences) et # 2 Foxtrot (3 Séquences)

Pré-bronze :

d) Ten Fox (3 Séquences) et # f) Tango Fiesta (3 Séquences)

Préparatoire :

c) Danse Majeure (2 Séquences) et # k) Rythmn'Blues (3 Séquences)

Préliminaire :

b) Canasta Tango (4 Séquences) et # h) Valse Hollandaise (3 Séquences)

La musique officielle de l'ISU sera utilisée pour les Danses Imposées n° 1 à 25. La musique officielle de la CSNDG sera utilisée pour les danse a) à k) : cette musique est disponible sur demande auprès de la CSNDG.]

[Solos Danse d'Interprétation Adulte Or :

Selon les Règles CSNDG 1502 § 7, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Or sont :

Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Or sont :

- Une (1) Attitude Combinée avec une Attitude ;
- Une (1) Séquence de Pas Circulaire ou Serpentine en S (de deux (2) Lobes) avec retournements ;
- Une (1) Pirouette Solo Combinée de 3 tours sur 1 pied et de 3 tours sur le 2^e pied ;
- Une (1) Série de Twizzles Solo ;

Musique vocale autorisée ;

Durée : 2'30 " +/- 10 secondes.]

[Solos Danse d'Interprétation Adulte Argent :

Selon les Règles CSNDG 1502 paragraphe 6, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Argent sont :

- Une (1) Pose Combinée comportant une Attitude ;
- Une (1) Séquence de Pas Circulaire comportant des Retournements ;
- Une (1) Pirouette Solo Simple de **3 tours** (Pirouette Solo Combinée de 3 tours sur 1 pied et de 3 tours sur le 2^e pied autorisée) ;
- Une (1) Série de Twizzles Solo ;

Musique vocale autorisée ;

Durée : 2mn +/- 10 sec.]

[Solo Danse d'Interprétation Adulte Bronze :

Selon les Règles CSNDG 1502 paragraphe 5, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Bronze sont :

- Une (1) Pose Combinée,
- Une (1) Séquence de Pas Médiane comportant des Retournements,
- Une (1) Pirouette Solo Simple de 2 tours minimum sur 1 pied (Pirouette Solo Combinée non autorisée) ;
- Un (1) Twizzle solo ;

Musique vocale autorisée

Durée: 1 min. 30 sec., +/- 10 sec..]

[Interprétation danse solo prébronze adultes :

Selon les Règles CSNDG 1502 paragraphe 4, les Eléments Requis pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Prébronze sont :

- Une (1) Pose
- une (1) Séquence de Pas Circulaire de Petit Diamètre dans le sens des aiguilles d'une montre avec retournements
- Une (1) pirouette solo simple de 2 tours minimum sur 1 pied ;

Musique vocale

durée : 1'30 +/- 10 sec..]

2.3 COEFFICIENTS

Selon les Règles ISU 2012, la Règle ISU 353 paragraphe 1. n) et toutes communications ISU pertinentes, les coefficients pour les Composants de Programme sont :

Danses Imposées

- Qualité du Patinage : 0,75
- Performance : 0,50
- Interprétation : 0,50
- Mesure : 0,75

Le Score Total de chaque danse sera multiplié par un facteur de 0,5.

Short Dance, Danse Libre Couple et Danse d'Interprétation Solo²

	Short Dance Elite Masters, Masters et Adulte	Danse Libre Couple Elite Masters, Masters, Adulte Or, Argent et bronze	Danse d'Interprétation Solo Adulte Or, Argent, Bronze et Prébronze
Qualité du Patinage	0,80	1,25	1,25
Transitions/Pas et mouvements de liaison	0,70	1,75	1,25
Performance/exécution	0,70	1,00	0,80
Chorégraphie/composition	0,80	1,00	0,80
Interprétation/mesure	1,00	1,00	0,80

² Ne conserver que les colonnes appropriées aux catégories choisies pour la Compétition.

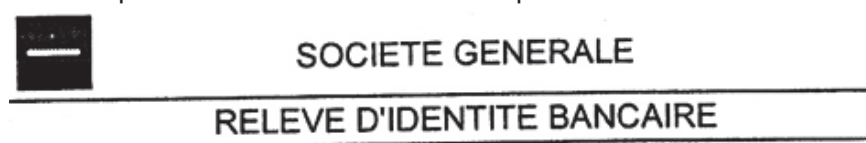
3. INSCRIPTIONS

3.1 INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

Selon la Règle CSNDG 3214 paragraphe 1.c), le Formulaire d'Inscription (voir annexe)³ doit être rempli de préférence par le Club des Compétiteurs, ou par les Compétiteurs eux-mêmes, et envoyé accompagné du paiement des inscriptions à l'Organisateur au plus tard avant le 10Dec.2012

3.2 FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de euros par Compétiteur, à payer par chèque à l'ordre de l'Organisateur. Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, le paiement doit être effectué par virement bancaire sur le compte suivant :



TITULAIRE DU COMPTE

**CLUB DE DANSE SUR GLACE DU HAVRE
CHEZ MADAME LYDIE COUSIN
2 CHEMIN DU FOND DES VALLEES
76930 OCTEVILLE SUR MER**

DOMICILIATION : LE HAVRE JENNER (01022)

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	01022	00037265648	60

Identification Internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3010 2200 0372 6564 860

Identification internationale de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

3.3 DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Les Juges Arbitres (l'un d'entre eux étant désigné comme Juge Arbitre Principal), les Contrôleurs Techniques, les Spécialistes Techniques et les Juges sont désignés et convoqués par le Responsable des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur.

Les Opérateurs de Données/Vidéo sont désignés et convoqués par le Responsable des Officiels de Compétition de la Ligue de l'Organisateur.

Le Responsable des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur peut inviter des Officiels d'Arbitrage de Membres de l'ISU étrangers avec l'accord de l'Organisateur et de la Commission Nationale des Officiels d'Arbitrage et en informant le Membre de l'ISU concerné.

La date et le lieu des réunions d'Officiels d'Arbitrage sont programmés et indiqués dans les horaires de la Compétition au paragraphe 15.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves de la Compétition sera déterminée par le Juge Arbitre Principal.

4. 4. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT ⁴

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des Juges, Juges Arbitres, Contrôleurs Techniques, Spécialistes Techniques, Opérateurs de Données/Vidéo et Equipe Techniques seront pris en charge par l'Organisateur.

5. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Pour les catégories Couples Danse Libre, Couples Short Dance et Solos Danse d'Interprétation, tous les Compétiteurs doivent fournir des musiques de compétition d'excellente qualité en format CD ou MD, selon la Règle 3217, paragraphe 3 (Règle ISU 343, paragraphe 1). Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée pour la Short Dance, la Danse Libre ou la Danse d'Interprétation Solo doit être indiquée pour chaque Compétiteur dans le Formulaire de Musiques⁵ et jointe au Formulaire d'Inscription des Compétiteurs.

Tous les disques doivent indiquer l'épreuve de la Compétition, le nom du Compétiteur et le temps exact de la musique (et non la durée patinée) en incluant n'importe quel signal de départ et doivent être déposés lors de l'accréditation. Chaque programme (Short Dance, Danse Libre, Danse d'Interprétation Solo) doit être enregistré sur un disque différent. De plus, les Compétiteurs doivent posséder une copie de sauvegarde pour chaque programme.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD ou MD ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée 10 jours avant la Compétition, i.e. 10.12.2012 au plus tard à cdgh.lcousin@hotmail.fr Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Couple sur le modèle disponible sur www.csndg.org (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés dans la Règle 1404 (terminologie ISU pour la Short Dance Adulte et la Danse Libre Couple Adulte Or, Argent et bronze / terminologie CSNDG pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Or, Argent, Bronze et Prébronze).

6. HOTEL OFFICIEL

L'hôtel officiel pour les Officiels sera le:
Hôtel Ibis Centre
Rue du 129^{ème} Régiment d'Infanterie
76600 LE HAVRE
02 35 22 29 29

Des informations concernant les hôtels pour les Compétiteurs, les entraîneurs et les accompagnateurs peuvent être fournies par l'office du tourisme de la ville.

Office de Tourisme du Havre
186, Boulevard Clémenceau
76600 LE HAVRE
02 32 74 04 04

7. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants.

Selon la Règle 3217, paragraphe 9, l'accréditation et le dossier de bienvenue seront donnés à tous les Compétiteurs inscrits et aux entraîneurs (2 maximum par Compétiteurs), aux Juges, aux Juges Arbitres, aux Contrôleurs Techniques, aux Spécialistes Techniques, aux Opérateurs de Données/Vidéo, à l'Equipe Technique et aux invités.

L'accréditation pour les Compétiteurs ne peut être fournie qu'en échange des :

- musiques,
- Feuille de Contenu de Programme, si elle n'a pas encore été fournie,
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace : Licence compétition danse ou licence compétition artistique avec extension danse conforme,
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger : carte d'identité ou passeport montrant l'âge conforme.
- règlement des droits dus, s'il y en a.

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle 3451, paragraphe 1

9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles 3511 et 3521) sera utilisé.

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés. Selon la Règle ISU 107, paragraphe 12 (Règle 3219), les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger seront annoncés avec le nom de leur Club et non avec le nom de leur pays.

11. PROTOCOLES

Selon la Règle 3551, paragraphe 2. a), aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.csndg.org.

12. ASSURANCE / RESPONSABILITES

Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, selon la Règle ISU 119, il est du seul ressort de ces Clubs de fournir une assurance médicale et accident pour leurs athlètes, Officiels d'Arbitrage et autres membres de l'équipe du Club. A défaut, ces personnes devront disposer d'une assurance personnelle. Une telle assurance doit fournir une assistance médicale complète et également le rapatriement des personnes malades ou blessées dans leur pays d'origine par avion ou autre moyen de transport. La décision de qui va payer les primes d'assurance reste un problème interne à chaque Club.

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Compétiteurs et les Officiels d'Arbitrage.

13. DISCUSSION TABLE RONDE

Si possible, une Discussion Table Ronde pour les Juges aura lieu après les épreuves, comme indiqué dans les horaires de la Compétition au paragraphe 15.

14. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Organisateur

Club de Danse sur Glace du Havre
44, rue René Brunel
76620 LE HAVRE
Lydie COUSIN
06 71 09 99 48
cdgh.lcousin@hotmail.fr

15. HORAIRES PREVISIONNELS

Réunion des Juges initiale: Samedi 12 Janvier 2013 - Patinoire du Havre

Réunion des Officiels Techniques initiale : Samedi 12 Janvier 2013

Discussion Table Ronde : Dimanche 13 Janvier - Patinoire du Havre

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition et des entraînements seront publiés sur www.csndg.org.